

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 12 (1966)
Heft: 12

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPEL DU PRESIDENT CENTRAL DU SECOURS SUISSE D'HIVER,

M. LE P^r PLANCHEREL, POUR LA COLLECTE 1966/67

CHERS CONCITOYENS !

Le renchérissement nous atteint tous, mais il frappe, plus durement que d'autres, nos compatriotes à ressources modestes. Certains d'entre eux, parents de familles nombreuses, isolés, sont tout près de la limite au-delà de laquelle une aide extérieure devient inéluctable. Le moindre imprévu : accident, maladie, incapacité de gain de courte durée, obligation de changer d'appartement, nécessité de déménager à cause d'une nouvelle place, décès dans la famille, provoque dans leur budget une lacune qu'ils ne peuvent combler seuls.

Ces difficultés tourneraient rapidement en détresse s'il ne se trouvait là une œuvre, le Secours suisse d'hiver, apportant au moment opportun le coup de main amical, aussi efficace que discret, qui permet de rétablir l'équilibre et d'éviter à nos concitoyens dans la gêne le recours à l'assistance publique. L'action d'entraide du Secours suisse d'hiver ne peut se poursuivre que grâce à vous, chers concitoyens, et nous savons que vous ne lui refuserez pas votre appui. Il sera plus précieux que jamais, car, pour ne pas réduire les secours à n'être que des gestes symboliques, le renchérissement nous force d'en augmenter les montants.

Depuis trente ans, le Secours suisse d'hiver n'a jamais fait appel en vain à la compréhension et à l'esprit de solidarité confédérale du peuple suisse. D'avance, nous vous exprimons notre reconnaissance pour l'appui que vous lui donnerez cette année aussi.

P^r M. PLANCHEREL,

Président central du Secours suisse d'hiver.

DE NOUVELLES FORCES POUR LES CADRES COMMERCIAUX

Après des années de préparation intense et d'éprouvantes journées d'examens, dix-huit correspondants ont reçu, le 22 octobre, à Zurich, le diplôme fédéral. Le succès n'a pas récompensé six candidats. Selon le règlement, ils ont la possibilité de passer un nouvel examen.

La Société suisse des employés de commerce organise, depuis 1945, des examens de diplôme pour les correspondants, pour le compte du Département fédéral de l'économie publique, en tant qu'examens fédéraux. Les participants se recrutent surtout dans la partie alémanique du pays. Quelques candidats romands se présentent aussi, ainsi que quelques représentantes du beau sexe.

La situation des correspondants diplômés fédéraux dans les entreprises s'est remarquablement améliorée au cours de la dernière décennie. Le correspondant, comme d'ailleurs le comptable diplômé fédéral — grâce à sa compétence de prendre lui-même une décision et à ses connaissances pratiques — est à même de

devenir un chef de service, chef du personnel ou d'acquiescer à toute autre fonction. Parmi les membres de l'Association des correspondants diplômés fédéraux se trouvent des personnalités dirigeantes.

Le correspondant diplômé doit pouvoir répondre aux exigences suivantes : Rédiger par lui-même dans sa langue maternelle et dans une langue étrangère, épreuve par écrit sous surveillance dans sa langue maternelle, correspondance selon certaines indications dans sa langue maternelle, exercices de style en langue étrangère, lecture et conversation en langue étrangère, organisation de correspondance et principes de publicité ; connaissance de l'économie pratique, connaissances juridiques.

CANTON DE BALE

LE PROFESSEUR ROLF MEIER EST DECÉDÉ

Le professeur Rolf Meier est décédé peu avant sa 70^e année à Bâle. Le défunt avait été chef du Département biologique de Ciba et professeur extraordinaire à l'Université de Bâle.

M. Meier était originaire de Fribourg sur l'Elbe et avait fait ses études universitaires à Berlin et à Leipzig. Il entra au service de la maison Ciba en 1935 et y demeura jusqu'en 1960. Soulignons qu'il a été le fondateur de l'institut biologique de Ciba.

C'est en 1936 qu'il fut habilité à l'Université de Bâle en tant que professeur extraordinaire de physiologie-pathologie. Il créa un fonds en 1964 réservé à la Faculté de théologie.

CANTON DE BERNE

LE CAS DE JEAN-BAPTISTE HENNIN

Le service de presse d'une organisation qui s'intitule « Société de secours aux victimes de la patrie jurassienne » publie par l'entremise de l'étude de M^e Raymond Nicolet, avocat à Genève, qui fut l'un des défenseurs lors du procès du F.L.J. devant la cour pénale fédérale de Lausanne et sous la signature de M. Jean-Louis Mettler, « responsable du service de presse », une déclaration de près de 200 lignes dactylographiées, dans laquelle il fait le point de l'affaire Jean-Baptiste Hennin.

Après avoir critiqué les conditions dans lesquelles Hennin fut incarcéré pendant 81 jours au pénitencier de Thorberg, le communiqué affirme que « Jean Hennin, détenu pour des manifestations de droit commun,

d'actes politiques, ne pouvait bénéficier d'un régime politique pour la raison qu'il n'existe pas en Suisse ».

Le communiqué ajoute: « Il n'est pas inutile de préciser que la Confédération helvétique paraît avoir adhéré à la déclaration des droits de l'homme de San Francisco, qui est suffisamment floue pour ne pas être appliquée, et à celle de Rome, qui est plus exigeante et enfin que le comité international de la Croix-Rouge, organisme Suisse internationalement reconnu, a rédigé des recommandations sur le traitement des prisonniers politiques. »

« Il est utile de rappeler que, lors de chaque arrestation de citoyens suisses les représentations diplomatiques suisses à l'étranger exigent que l'inculpé — quel qu'il soit — puisse être immédiatement assisté d'un avocat et soit mis, le cas échéant, au bénéfice du régime politique. En d'autres termes, il est demandé et obtenu, ce qui n'existe pas dans la procédure pénale fédérale, dans certaines procédures cantonales et dans le code pénal fédéral. »

Le communiqué affirme que Hennin avait le droit, comme « tout homme qui s'estime persécuté » d'en appeler à l'opinion publique et que la seule activité des avocats suisses, qui se sont rendus à Paris, a été de prendre contact avec un confrère français pour le documenter.

Cet avocat français a reçu :

a) Un extrait de la copie du dossier de la Cour pénale fédérale concernant l'affaire du F.L.J., le rapport de clôture du juge d'instruction fédéral, M. Delaloye, rapport où se trouve exposé, par un magistrat fédéral, le problème politique jurassien.

b) Les pièces déposées dans la même procédure par tous les mouvements jurassiens, y compris l'U.P.J. (Union des patriotes jurassiens, mouvement pour le maintien de l'unité du canton de Berne) à la requête même du juge d'instruction fédéral.

c) La jurisprudence du tribunal fédéral en matière d'extradition pour des infractions de droit commun à buts politiques.

Le communiqué relève que le conseiller national Wilhelm et le secrétaire général du mouvement séparatiste, M. Roland Beguelin, se sont rendus uniquement à Paris pour exposer l'aspect politique des infractions commises par Hennin. Ces deux personnalités n'ont pas eu de contact avec les autorités françaises. Elles ont observé, ce faisant, la même discrétion que les avocats suisses. Elles se sont simplement entretenues avec M^e François Sarda, avocat français d'Hennin. Elles n'ont pas donné, non plus, de conférence de presse. Le secrétaire général du rassemblement jurassien « a invité les rédacteurs des journaux à prendre contact avec lui pour des entretiens de personne à personne sur le problème posé par Hennin et la question jurassienne. Une dénonciation anonyme, affirme le communiqué, adressée à la police française sur l'existence d'une conférence de presse, a provoqué la venue d'un commissaire aux renseigne-

ments généraux à l'hôtel ». Mais le commissaire a constaté qu'il n'y avait pas de conférence de presse.

Le communiqué, examinant ensuite le cas du conseiller national Wilhelm, déclare que « le fait que des avocats conseillers nationaux ou conseillers aux états mettent le poids de leur influence à Paris, ne paraît choquer personne. Ce que l'on paraît lui reprocher est qu'il ait agi, sans être rémunéré, en faveur d'un honnête homme. »

Le communiqué conclut en disant que « Hennin peut voir ses avocats, lire, écrire et recevoir des colis. C'est un prisonnier et non plus un emmuré. Il sera présent à la Chambre des mises en accusation pour sa demande de mise en liberté provisoire et la demande d'extradition sera plaidée devant la même instance. »

LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN

PREND POSITION

DANS L'AFFAIRE JEAN HENNIN

Le Rassemblement jurassien communique :

Réuni dernièrement à Delémont, le comité directeur du Rassemblement jurassien s'est occupé de l'affaire Jean Hennin. Après avoir approuvé les démarches entreprises à Paris par MM. Roland Beguelin, secrétaire général, et Jean Wilhelm, conseiller national, il a précisé sa position en ces termes :

1) Depuis qu'en 1815 le Jura a été détaché de la France par le Congrès de Vienne et annexé au canton de Berne, des centaines de patriotes sont entrés en conflit avec le pouvoir bernois. Accusé de haute trahison ou d'autres délits, ils ont toujours trouvé sur le territoire français un secours ou un asile.

2) Jean Hennin, dans le cadre d'un puissant mouvement populaire, a lutté depuis vingt ans pour libérer le Jura de la domination bernoise. Cette action « pour la sauvegarde du caractère français du Jura » s'inscrit dans une continuité historique. Malheureusement, des actes despotiques du gouvernement bernois — notamment l'occupation policière de villes et de districts du Jura — ont poussé ces patriotes à bout. Il a commis contre des biens matériels des actes de violence que le Rassemblement jurassien ne saurait approuver.

3) Les mobiles de Jean Hennin sont d'ordre politique exclusivement. Ils sont semblables à ceux des membres du Front de libération jurassienne jugés à Lausanne il y a quelques mois. Son évvasion de l'hôpital de Marsens et son arrivée à Strasbourg puis à Paris en font un authentique réfugié politique. En vertu de la convention franco-suisse de 1869, l'extradition est exclue lorsqu'il s'agit de « crime et délit politiques » ou de « faits connexes à un semblable délit ».

4) En application de cette convention, la Suisse a refusé d'extrader des révoltes de toutes espèces, notamment de nombreux membres du F.L.N. et de l'O.A.S. qui avaient commis des crimes de sang. Dès lors, elle

se déshonorerait en demandant l'extradition de Jean Hennin et montrerait au monde que sa conception du droit d'asile est unilatérale.

5) L'évasion du prisonnier jurassien a donné à la question jurassienne un retentissement international. La Suisse, qui s'est montrée incapable de résoudre ce grave problème de minorité, devrait admettre l'urgence d'une solution. Elle n'en faciliterait pas la recherche, si par une demande d'extradition, elle inspirait des sentiments de révolte aux jurassiens de langue française.

EMETTEUR PROTESTANT INTERNATIONAL, LES ETUDES SE POURSUIVRONT

Une cinquantaine de représentants d'églises et communautés protestantes européennes et de collaborateurs radiophoniques se sont réunis, dernièrement, à Ruschlikon, pour examiner le projet d'émetteur protestant international, tel qu'il a été étudié à la demande d'une conférence tenue dans des circonstances semblables, il y a un peu plus d'une année.

Ils ont décidé de poursuivre l'étude de ce projet dans ses modalités techniques, et chargé un groupe de travail d'entrer en contact avec les églises protestantes nationales ainsi que les communautés et organisations religieuses intéressées pour leur demander dans quelle mesure elles seraient disposées à collaborer et à soutenir financièrement l'émetteur protestant international. Si les réactions sont favorables et les possibilités financières suffisantes, on formera des spécialistes radiophoniques et l'on mettra sur pied des programmes avant que l'émetteur lui-même soit construit, ces programmes pourront être utilisés par d'autres stations émettrices, et l'on bénéficierait de tout un dispositif en place au moment de mettre en service l'émetteur.

On estime qu'actuellement la construction de l'émetteur reviendrait à huit millions de francs, tandis que son exploitation en Suisse coûterait, chaque année, 2,3 millions.

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

Programme « Europe » sur ondes courtes maintenant toute la journée

Dès le 6 novembre prochain, le programme « Europe » du Studio suisse des ondes courtes sera ininterrompu de 7 heures du matin à minuit (le dimanche dès 7 h 45). Le schéma général des émissions avec les heures exactes de transmission et les longueurs d'ondes sont indiqués dans la brochure-programme 2/1966 du Studio suisse des ondes courtes. Voici, pour votre information, quelques détails supplémentaires :

Retransmissions de programmes des émetteurs nationaux

10.00-11.00 : H.E.C. Retransmission directe Radio suisse alémanique.

11.00-12.00 : H.E.C. Retransmission directe Emission commune.

14.00-16.00 : H.E.C. Retransmission directe Radio suisse romande.

16.00-18.00 : H.E.C. Retransmission directe Radio suisse italienne.

Dès 21.00 : Sélection de programmes en relais différé.

Lundi et jeudi : Radio suisse romande.

Mardi et vendredi : Radio suisse alémanique.

Mercredi et samedi : Radio suisse italienne.

(Dimanche : relais alterné des trois reprises).

Informations et commentaires

Retransmissions directes de Berne, Lausanne et Lugano.

Jours ouvrables : Allemand 07.00 - 10.00 - * 11.00 - 12.25 - 12.30 - 19.15 - (avec « Echo der Zeit ») - 23.30. Français 07.15 - * 11.00 - 12.45 - 12.55 - 14.00 - 15.00 - 20.15 (« Miroir du monde ») - 23.45. Italien 07.30 - * 11.00 - 13.15 - 16.00 - 18.00 - 23.00 (Attualità notte).

* Tous les trois jours.

Dimanche. — Allemand 07.45 - 12.30 - 19.15 (y compris rés. sport.) - 23.30. Français 08.00 - 12.45 - ** 19.00 - 20.00 (y compris rés. sport.) - 23.45. Italien 08.15 - 13.15 - 23.00 (y compris résultats sportifs).

** Tous les deux dimanches.

Programme en langue anglaise

Le programme quotidien en langue anglaise du Studio suisse des ondes courtes, programme destiné à l'outre-mer, est relayé les jours ouvrables de 08.00 - 09.15 H.E.C. Ce programme débute par des informations, suivies d'un commentaire politique ou d'une revue de la presse suisse, de reportages, de musique, etc.

Pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser au Studio suisse des ondes courtes CH 3000 Berne 16.

BOURSES OCTROYÉES AUX ARTISTES

Un concours a été ouvert pour la première fois aux artistes, qu'ils soient peintres, sculpteurs ou graphistes, destiné à l'octroi d'une bourse cantonale bernoise. La participation au concours a été faible. Aucun des 24 concurrents ne s'est particulièrement distingué. Finalement douze concurrents ont été primés. Les montants versés aux artistes récompensent non seulement les travaux choisis, mais le jury a également tenu compte des conditions sociales des lauréats.

FONDATION CARNEGIE

La commission administrative de la Fondation Carnegie pour les sauveteurs vient de tenir sa 98^e séance, présidée par le conseiller fédéral Tschudi.

Elle a examiné 39 cas de sauvetage, accomplis par 56 sauveteurs. 42 d'entre eux ont été récompensés. 14 sauveteurs n'ont pu être récompensés, parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises. En effet, selon l'acte de fondation, des récompenses et des secours ne sont alloués qu'aux personnes qui, sur territoire suisse, ont exposé courageusement leur vie pour sauver celle de leurs semblables.

Parmi les personnes qui ont obtenu une distinction pour un acte de sauvetage accompli par elles ou au péril de leur vie, on relève les noms suivants : Buxcel Philippe, 1932, Lausanne ; Giani Filippo, 1944, Territet ; Pasche Henri, 1923, Yverdon ; Paciocco Antonio, 1940, Clarens ; Pérey Alfred, 1914, Villeneuve ; Suter Marcel, 1950, Bienne ; Wenger José, 1942, Hauterive ; Zaugg Yvan, 1939, Lausanne.

UN NUMERO SPECIAL DU « BULLETIN DES C.F.F. » CONSACRE AU JURA SUISSE

Le « Bulletin des C.F.F. » de novembre consiste en un numéro spécial consacré au Jura, cette longue chaîne de montagnes, souvent parallèles et qui, chez nous, s'étire de la frontière franco-suisse, à l'ouest de Genève, jusqu'aux collines de Randen, en pays schaffhouseois. Au demeurant, le Jura suisse ne forme que la partie centrale de la chaîne, puisque celle-ci prend naissance dans le Dauphiné, pour finir, outre-Rhin, dans le Jura souabe.

Richement illustré de photographies en couleurs en noir et blanc, ce numéro spécial abonde en renseignements intéressants, que l'on pourra glaner dans des articles sur le tourisme, les Jurassiens et leur mode de vie et, bien entendu, le réseau ferré. Quelques-uns des plus longs tunnels de notre pays franchissent les montagnes jurassiennes, tels ceux de Moutier à Granges (8.578 m), du Hauenstein (8.135 m) et du Mont d'Or (6.100 m). Le voyageur y passera aussi à travers le plus court tunnel des C.F.F. : une galerie de 6,80 m, percée dans la roche, près de Moutier, sur la ligne Bienne-Delémont-Bâle.

UN NOUVEAU TRAIN RAPIDE PARIS-GENEVE

Une nouvelle relation rapide sera établie, à titre d'essai, entre Paris-Lausanne et Genève et vice-versa. Cette relation sera assurée par une rame automotrice de 1^{re} classe, qui circulera comme il suit : départ de Paris (gare de Lyon) 07 h 36, avec arrivée à Lausanne à 12 h 39 et à Genève à 13 h 15. En sens inverse, départ de Genève à 14 h 07 et de Lausanne à 14 h 44, arrivée à Paris (Lyon), à 19 h 44.

Ce sera la relation la plus rapide entre Genève et Paris : temps de parcours d'un peu plus de 5 heures et demie, et une vitesse commerciale de 101 km/h. Cette rame automotrice Diesel qui aura 81 places assises, entrera en service dès l'introduction de la période d'été du prochain horaire soit le 28 mai 1967.

L'UNESCO A VINGT ANS

L'Unesco, organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, a célébré le vingtième anniversaire de sa fondation.

Les participants à la 14^e conférence générale de l'Unesco, à Paris, se réuniront en séance solennelle. A cette occasion, le conseiller fédéral, H. P. Tschudi, chef du Département de l'intérieur, président de la délégation suisse, prononcera un discours.

25.000 INSCRIPTIONS PROVISOIRES A LA FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE 1967

Selon les chiffres des premières inscriptions provisoires, ce ne seront pas moins de 1.250 sections, représentant 25.000 gymnastes, qui participeront l'année prochaine à la 67^e fête fédérale de gymnastique, à Berne. Le nombre des inscriptions provisoires a ainsi largement dépassé celui enregistré lors de la dernière fête fédérale de gymnastique, qui a eu lieu en 1963 à Lucerne.

La 67^e fête fédérale de gymnastique, qui rassemblera à Berne, du 22 au 25 juin 1967, les sections de la société fédérale de gymnastique, recevra son coup d'envoi les 17 et 18 juin déjà, avec les journées féminines, organisées par les sections de gymnastique féminines du plateau, et avec les premiers exercices des sections de la S.F.G.

A LA MEMOIRE DES SOLDATS POLONAIS ET FRANÇAIS INHUMES EN SUISSE

Le 1^{er} novembre, S. Exc. M. Tadeusz Kropczynski, ambassadeur de la République populaire de Pologne, a déposé une couronne de fleurs sur les tombes des soldats polonais et français inhumés au cimetière de Bremgarten, à Berne. L'ambassadeur était accompagné du premier secrétaire de l'Ambassade, M. Stefan Malinowski et de membres de l'Ambassade. A cette cérémonie prirent part le colonel Robert Bentesque, attaché militaire et de l'air de l'Ambassade de France, et son collègue, le lieutenant-colonel Roman Labinski, attaché militaire et de l'air de l'Ambassade de Pologne.

Le lieutenant-colonel Roman Labinski a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du citoyen suisse, l'ingénieur Remigius Deloff, qui participa à l'insurrection de Varsovie en 1944.

Les membres de l'Ambassade de Pologne ont déposé aussi des couronnes de fleurs sur les tombes des soldats polonais et français à Leysin, ainsi qu'au cimetière du Bois-de-Vaux, à Lausanne, sur la tombe de Sigismond Milkowski, écrivain polonais, qui prit part à l'insurrection de 1863.

CREATION D'UN INSTITUT POUR LA FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE

Sous la présidence du conseiller national, K. Hackhofer, vice-président de l'Union suisse des arts et métiers, a créé à Berne l'Institut suisse pour la for-

mation des chefs d'entreprise dans les arts et métiers. Outre les représentants des 50 associations fondatrices, un délégué de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a également pris part à l'assemblée constitutive.

En introduction, MM. O. Fischer et A. Oggier, respectivement directeur et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers, présentèrent chacun un exposé sur la genèse et l'évolution de ce projet, ainsi que sur les travaux préparatoires effectués. L'assemblée a pris connaissance avec satisfaction que dix séries de cours d'un an et demi débutent cette semaine dans les villes de Lausanne, St-Gall, Zurich, Lucerne, Bâle et Berne, pour les artisans et les prestataires de services. 272 personnes y participeront. Par ailleurs, un nombre considérable d'inscriptions provisoires ont déjà été enregistrées pour les cours destinés aux professions du commerce et de l'alimentation qui commenceront en janvier. De ce fait, on peut déjà compter que ceux-ci prendront également un bon départ dans différentes villes. Quant à l'hôtellerie, un programme spécial est en voie de préparation et l'institut pourra probablement faire débiter les cours y relatifs l'année prochaine.

L'assemblée a examiné et approuvé ensuite les statuts. Elle a constaté qu'un capital social de 280.000 F a été souscrit, ce qui permet à la société coopérative de commencer son activité. Elle procéda à l'élection de l'administration et nomma ensuite son président et la personne de M. O. Fischer, directeur de l'Union suisse des arts et métiers.

CANTON DE GENEVE

L'EXPOSITION ROMAIN ROLLAND ET LA SUISSE

Répondant à l'invitation du Comité du centenaire de Romain Rolland et de la direction du musée d'art et d'histoire de Genève, un grand nombre de personnalités du monde des arts et des lettres, ont assisté, à l'ouverture, à la salle des casemates à Genève, de l'exposition « Romain Rolland et la Suisse ».

Les très nombreux et intéressants documents que comporte cette exposition illustrent les diverses activités de Romain Rolland, ses séjours et créations dans notre pays, comment l'écrivain s'est intéressé non seulement à nos sites, mais à nos écrivains aussi bien suisses qu'allemands, l'intérêt qu'il a porté au théâtre populaire en Suisse. Romain Rolland qui a travaillé à l'agence internationale des prisonniers de guerre a donné la moitié du montant du prix Nobel qui lui a été décerné au Comité International de la Croix-Rouge. Une section est consacrée à Romain Rolland et les revues pacifistes ainsi qu'aux représentations de pièces de l'écrivain en Suisse. Enfin Romain Rolland à Villeneuve (1921 à 1938).

Cette riche exposition a été ouverte par le président du comité d'organisation M. le conseiller d'Etat André

Chavanne, pour qui « La lutte que Romain Rolland a menée pour l'entente entre les peuples, pour la paix universelle, reste encore singulièrement actuelle ».

Ce fut ensuite le professeur Sven Stelling-Michaud, qui présenta l'exposition et remercia toutes les institutions et les particuliers qui ont apporté leur concours pour la mise sur pied de cette manifestation : les archives Romain Rolland à Paris, la bibliothèque nationale Suisse à Berne, plusieurs bibliothèques, de Bâle, Zurich, Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, de même que la bibliothèque Lénine, de Moscou, le C.I.C.R., les archives des cantons de Nidwald et du Valais, ainsi que les collaborateurs du musée d'art et d'histoire et à leur tête M. Dianzola, directeur du musée.

Etaient entre autres présents, les vice-présidents du comité d'organisation, M. Léopold Boissier et Bernard Gagnebin, doyen de la Faculté des lettres, ainsi que M. Pierre Bouffard, conseiller administratif, délégué aux beaux-arts.

Dans le cadre de cette exposition sont organisées diverses conférences, sous les auspices de la Faculté des lettres et l'université ouvrière, qui pour ce centenaire, seront consacrées à Romain Rolland écrivain, au musicien, à l'européen, à l'humaniste.

PROTESTATION

DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE ETRANGERE EN SUISSE

L'Association de la presse étrangère en Suisse, réunie en assemblée générale à Schaffhouse, a décidé de protester auprès de l'hebdomadaire américain « Newsweek » contre le récit fait par un de ses envoyés spéciaux au Vietnam d'une opération militaire contre le Vietcong.

L'Association relève notamment qu'à l'occasion de son reportage, l'envoyé spécial de l'hebdomadaire américain, utilisant des grenades au cours de l'engagement, écrit notamment : « J'en lance une autre pour faire bonne mesure. »

« Depuis de nombreuses années, écrit à ce sujet le président de l'Association de la presse étrangère, M. René Mossu, au rédacteur en chef de « Newsweek », les Fédérations, Associations de presse (en particulier la Fédération internationale des rédacteurs en chef), se sont penchées avec sollicitude et dans un but de protection sur la position souvent critique des journalistes en missions périlleuses, de nombreux confrères ayant malheureusement payé de leur vie leur rôle d'informateurs.

« S'il ne nous appartient pas de juger l'attitude de votre envoyé spécial, nous élevons une énergique protestation contre la phrase citée plus haut. Elle est de nature à rendre plus critique la position des correspondants de guerre à attirer sur eux des représailles lourdes de conséquences en les assimilant à des combattants ordinaires alors que toutes les interven-

(Suite à la page 14).

(suite de la page 11).

tions de la profession tendent à faire reconnaître leur qualité d'observateurs. »

La Fédération internationale des rédacteurs en chef a été saisie de cette protestation.

EXPOSITION BORIS OUMANSKY ET CREATION D'UN PRIX DE PEINTURE

Au Musée de l'Athénée à Genève, eut lieu une exposition posthume des œuvres du peintre Boris Oumansky, d'origine ukrainienne, décédé en janvier dernier à Genève.

On apprend que la famille du défunt a décidé de créer un prix de peinture à sa mémoire, prix qui sera décerné tous les deux ans à un artiste vivant en Suisse, par un jury composé de personnalités du monde artistique de Genève.

★ ★ ★

Au vernissage de l'exposition posthume Boris Oumansky, à l'Athénée, le président de la Société des amis des beaux-arts, M. Faure, a annoncé que le prix de peinture décerné tous les deux ans et ouvert aux artistes vivant en Suisse, créé par la famille Oumansky, qu'il remercia, était un prix de 5.000 francs

Dans sa présentation, le critique d'art florent Fels, a rappelé qu'Oumansky venu très jeune à Genève a travaillé à l'école des beaux-arts, qu'industriel et artiste il s'est donné aux œuvres qu'il créait et qu'il a su cristalliser.

Cette exposition comprenait une cinquantaine d'huiles de l'artiste.

LE PRIX DE LA VILLE DE GENEVE DES ECRIVAINS GENEVOIS

A l'Institut national genevois, a été remis le prix offert par la ville de Genève et, décerné par l'association des écrivains genevois, section littéraire de cet institut.

Le prix a été décerné à Jean-Georges Lossier et à Albert Py. Le prix a été remis à parts égales aux deux lauréats.

C'est M. Jean Brutsch, président de l'association, qui présenta les deux poètes, tandis que M. Jean Starobinski, président du jury, commentait et analysait les œuvres ainsi primées.

Assistaient entre autres à cette séance les écrivains Henri de Ziegler et Jacques Chenevière, ainsi que M. Charles Kchemin, ancien conseiller d'Etat et nouveau président de l'Institut national genevois.

LES COURS DES BOURSES AMERICAINES PARVIENNENT EN SUISSE EN MOINS D'UNE SECONDE GRACE A LA STATION STOCKMASTER DE GENEVE

Les cours internationaux des bourses et des matières premières parviennent maintenant en Europe à une vitesse record grâce à la station Stockmaster qui a été inaugurée, récemment, dans les bureaux de l'agence Reuter à Genève.

Le système information presse-bouton Stockmaster est manipulé par un appareil qui se trouve dans le bureau du client. Ce dernier, en appuyant sur des boutons appropriés, demande automatiquement les cours qu'il désire au plus proche ordinateur Reuter/ultronic. L'ordinateur choisit le cours désiré dans le stock d'informations qu'il a emmagasiné. Sa réponse est transmise ensuite par le système de communication privé ultra-rapide de Reuter. Elle apparaît sous forme de chiffres lumineux sur l'appareil du client. Grâce à ce système, le client peut recevoir le dernier cours de chaque action, les plus récentes offres et demandes, les prix en clôture, le volume des transactions, les dividendes et bénéfices d'une société et l'heure des dernières transactions.

Grâce à la station de Genève, les clients du Stockmaster en Suisse et en République fédérale d'Allemagne ont dorénavant la possibilité d'être informés en moins d'une seconde sur les derniers cours des bourses de New-York et sur les prix des matières premières sur les autres places financières. Un agent de change, en pressant sur les boutons de son Stockmaster, peut connaître les cours américains ou ceux de Londres moins d'une seconde après qu'ils auront été traités sur la place de son choix.

La station de Genève, la première de son genre en Europe, emmagasine 50.000 titres différents de valeurs boursières et de prix de matières premières. Ces informations lui parviennent par un ordinateur installé à New-Jersey et le réseau transatlantique de Reuter. Elles sont complétées au fur et à mesure.

L'installation de la station de Genève est la première étape vers l'introduction en Europe occidentale par Reuter d'un service ultra-rapide d'informations commerciales par le canal d'un ordinateur.

CANTON DE LUCERNE

LE MUSEE SUISSE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ACCUEILLE LE PREMIER PLANETARIUM DE SUISSE

Les projets d'agrandissement du musée suisse des transports et communications prévoient également l'installation d'un planétarium, à côté de la construc-

tion de halls d'exposition pour la navigation aérienne et spatiale, le trafic maritime et le tourisme. Le visiteur qui s'intéresse à l'astronomie aura ainsi la possibilité, en Suisse même, de jeter un coup d'œil dans la vie passionnante du ciel. Le planétarium complétera l'exposition sur les techniques spatiales qui, en tant que zone de transport de l'avenir, aura sa place à Lucerne. Une explication, sur une large base, des phénomènes célestes et des événements cosmiques, s'inscrit particulièrement bien dans une époque où l'homme se voit placé dans la possibilité de voyager dans le cosmos dont il a d'ailleurs déjà fait un des domaines des télécommunications.

Le planétarium du musée suisse des transports et communications pourra accueillir 300 personnes. Il s'agit d'un gigantesque appareil de projection, installé au centre d'une coupole de 18 mètres de diamètre, qui présentera les étoiles des hémisphères nord et sud — près de 9.000 — de façon que le spectateur reçoive une image du firmament comme elle n'est visible que par une claire nuit d'hiver. La précision des appareils de projection permettra de présenter les étoiles telles qu'elles étaient visibles, ou seront visibles, à une période donnée du passé ou du futur, de tous les endroits de la terre. En outre, il sera possible de montrer les mouvements de la lune autour de la terre et des planètes autour du soleil ou les trajectoires des satellites artificiels de la terre, de la lune ou du soleil ou les signes du zodiaque comme les ont vus les différents peuples de la terre, en des moments différents. Des événements qui sont difficilement, sinon pas visibles dans la nature, en raison de l'infinité des espaces, pourront ainsi être démontrés de façon facilement compréhensible. Il est, par exemple, possible de concentrer en une présentation de quelques minutes, voire de quelques secondes, la révolution annuelle des planètes, du soleil ou d'autres corps célestes.

C'est la fabrique de montres Longine, de St-Imier, mondialement connue, qui, par sa générosité, a rendu possible la réalisation de ce premier planétarium de Suisse. Les installations de projections ont déjà été commandées à la maison Carl Zeiss, à Oberkochen (République fédérale allemande), et la construction de ce « planétarium Longines », va commencer incessamment.

Le musée suisse des transports et communications voit ainsi s'enrichir ses collections, qui, en raison de leur haute valeur culturelle et éducative, revêtent une grande signification pour notre jeunesse. En outre, le planétarium permettra de présenter de façon frappante les étroits rapports et influences entre les mouvements dépendant du temps et la mesure exacte de ce même temps. Grâce à ses différentes possibilités d'utilisation, le planétarium contribue à l'adaptation thématique et actuelle d'une exposition du trafic et des transports, dont le devoir consiste à montrer l'évolution historique de cette branche de l'activité humaine, et à familiariser le public avec les réalisations et les problèmes des phénomènes présents et futurs du trafic maritime, terrestre, aérien et cosmique.

SEMAINES MUSICALES INTERNATIONALES DE LUCERNE

En 1967, les semaines musicales internationales de Lucerne se dérouleront du 16 août au 7 septembre avec la participation de l'orchestre suisse du festival, Le Cleveland symphony orchestra et l'Orchestre national de l'O.R.T.F. Le festival accueillera les chefs d'orchestre Istvan Kertesz, Joseph Keilberth, Charles Dutoit, Rafael Kubelik, Georges Szell, Herbert von Karajan, Maurice le Roux, Igor Markevitch et Georges Solti.

Cette importante manifestation sera complétée par des concerts de musique de chambre, des sérénades et des récitals.

CANTON DE NEUCHÂTEL

INAUGURATION MEDICALE DE L'HOPITAL DE LA CHAUX-DE-FONDS : IMPORTANTE CONFÉ- RENCE DU MEDECIN-LEGISLATEUR FRANÇAIS DEBRAY

Après l'inauguration officielle du nouveau centre hospitalier de La Chaux-de-Fonds, le 27 juin dernier, il avait été prévu une seconde journée inaugurale : en présence du corps médical suisse, en particulier romand. Elle a eu lieu, récemment, l'hôpital étant en pleine activité dans tous ses services et toutes ses installations : il importait en effet de montrer aux médecins un centre hospitalier moderne dans sa construction comme dans son fonctionnement. Cette journée médicale était organisée par la société neuchâteloise de médecine, que préside le docteur Pierre Jeanneret, de La Chaux-de-Fonds, et le collège des médecins de l'hôpital (président docteur Terrier, oto-rhyno-laryngologue). Le conseiller d'état Schlaepfer et le conseiller communal (président de la commission administrative de l'hôpital) y assistaient, des travaux médicaux furent présentés par tous les chefs de service, le docteur Christen, pédiatre, le docteur Courvoisier, interniste, le docteur Jacot, radiologue, le docteur Schneider, chirurgien, le docteur Terrier oto-rhyno-laryngologue, le docteur Thommen, gynécologue, qui démontrèrent que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds est désormais un centre non seulement de diagnostic, pronostic et thérapeutique, mais aussi de recherches médicales.

Le conseiller communal Petithuguenin, saluant plus de deux cents médecins suisses, pour la plupart romands, mais représentant l'élite du corps médical universitaire, clinicien, hospitalier et privé, déclara qu'un des objectifs du nouvel hôpital, justifiant les sacrifices presque écrasants consentis par la population Chaux-de-Fonnière exclusivement, était préci-

sément d'établir des relations fonctionnelles avec les autres hôpitaux du pays et les cliniques universitaires. Car désormais, la médecine intéresse tout le monde, des médecins aux administrateurs en passant par l'Etat et le patient, c'est-à-dire tout le monde.

Pour couronner la journée, le Dr Jean-Robert Debray, ancien secrétaire général du Conseil national de l'ordre des médecins français, conseiller de plusieurs ministres et qui présida une commission parlementaire d'hygiène et médecine, traita de responsabilité en médecine 1966. Il souligna que depuis 1945, la médecine avait fait plus de progrès que durant les deux millénaires précédents et que la formidable spécialisation intervenue exigeait en tout cas deux grandes options : rétablir avec de nouveaux moyens (équipes médicales par exemple) la notion de médecine générale et de médecin omni praticien. Puis l'intervention de la machine électronique pour établir des cames médicales, c'est-à-dire des schémas de recherches ou d'analyses mathématico-physico-chimique, qui seront mieux faites et plus exactement par le cerveau électronique que par le médecin et le déchargeront scientifiquement et financièrement.

L'importance économique de la médecine doit être présente dans la formation médicale : dans tout ce complexe, sécurité sociale, caisse maladie privée, etc., il y a une relation entre le coût médical et le revenu national, plutôt les moyens publics et privés. Il s'agit désormais d'avoir un véritable ministère de la santé publique (hygiène) et privée qui régit l'ensemble des problèmes. Car la « morale médicale » (et cela a été établi aux deux Congrès de morale médicale de Paris 1955 et 1966) demeure toujours la même : la médecine au service de l'homme en général et, un homme en particulier, le malade.

La visite du nouvel hôpital prit tout l'après-midi, après quoi une réception avait lieu, qui permit aux médecins de La Chaux-de-Fonds de prendre contact avec leurs hôtes.

BOURSE DE L'A.S.F.U. POUR UNE SUISSESSSE A L'ETRANGER

L'Assemblée annuelle de l'Association suisse des femmes universitaires (A.S.F.U.), réunie à Neuchâtel, désirant s'associer à la célébration de l'année de la Cinquième Suisse, a décidé d'octroyer une bourse d'étude à une jeune Suissesse à l'étranger.

Elle a proposé à ses membres comme sujets d'activité : l'examen du projet de révision du droit de famille dans le code civil suisse, et à la demande de la fédération internationale, l'incidence des mouvements démographiques sur les phénomènes sociaux et éducatifs ainsi que les problèmes des droits de l'homme.

A l'issue de l'Assemblée générale, Mme H. Guinand-Cartier, licenciée en droit, Genève, membre de la Commission suisse pour l'U.N.E.S.C.O., a brossé, à l'occasion du XX^e anniversaire de cette institution, un vaste tableau de ses buts et réalisations.

CANTON DU TESSIN

GREVE DE LA FAIM D'UNE COMPAGNIE DE MILITAIRES

Les journaux tessinois publient une lettre, signée par les sous-officiers et les soldats d'une compagnie du batt. car. mont. 9 qui accomplit actuellement son cours de répétition en Val Capriasca, qui relate que les soldats ont fait la grève de la faim. La lettre souligne que ce jour-là la compagnie devait se lever à 5 heures du matin et se rendre à Trévanò pour des tirs au stand local. Seulement — continue la lettre — dans le cadre des mesures d'économie, le commandant de la compagnie annonça que malgré la pluie battante il n'y avait pas de camions à disposition à cause du manque de carburant. Les soldats se rendirent donc à Tesseret à pied et de là prirent le petit train pour Trévanò. Dans leur lettre les soldats protestent contre le fait que les économies de ce genre ne sont pas telles, puisque avec l'argent dépensé pour le train on aurait pu fournir le carburant suffisant pour plusieurs camions. En signe de protestation les soldats et les sous-officiers annoncent avoir fait la grève de la faim pour la journée. Les signataires soulignent encore que le retour, toujours sous la pluie, s'est fait à pied et que les économies du Département militaire ne devraient pas se faire en dépit de la troupe.

LE PRIX LITTERAIRE DE LA « LIBERA STAMPA »

Le 5 janvier 1947 on attribuait à Lugano, pour la première fois le prix littéraire international de la « Libera Stampa », créé pour favoriser de nouveaux liens entre la Suisse et l'Italie dans l'atmosphère politique de l'après-guerre. A Campione, en la présence du président du Conseil d'Etat tessinois M. Federico Ghisletta, le prix de la « Libera Stampa », qui se monte pour 1966 à 5.000 — F a été attribué pour la 20^e fois.

Il a été décerné à M. Francesco Arcangeli, de Bologne, né en 1915, pour toute son œuvre d'essayiste, critique et écrivain. Dans le cadre de ce prix, à Lugano, une exposition d'artistes tessinois et italiens est ouverte sur le thème « nature et homme dans la peinture moderne ».

CANTON DU VALAIS

BOURGEOIS D'HONNEUR DE BOURG-SAINT-PIERRE

Le village valaisan de Bourg-Saint-Pierre vient de décerner la bourgeoisie d'honneur de la commune à M. Bernard Jobin, directeur de la Suisselectra, société

suisse d'électricité et de traction dont le siège est à Bâle, en reconnaissance des mérites qu'il s'est acquis lors de la construction du barrage des Toulles, sur la route du Grand-Saint-Bernard. Natif de Neuchâtel, M. Bernard Jobin habite Bâle. La construction de ce barrage, en corrélation avec l'aménagement de la nouvelle route menant au tunnel du Grand-Saint-Bernard, a donné un nouvel essor à la région et notamment à Bourg-Saint-Pierre.

UN PEINTRE VALAISAN PARMI LES SINISTRES DE FLORENCE

Le peintre et sculpteur valaisan Jacques Burrus, de Saint-Léonard, près de Sion, figure parmi les sinistres des récentes inondations qui dévastèrent la ville de Florence. Le jeune artiste, actuellement en Suisse, avait gardé son domicile dans la ville italienne à la via Guicciardini, non loin du Ponte Vecchio. Il y avait laissé une trentaine de toiles entreposées dans l'un des sous-sols de l'immeuble. Une communication de Florence vient de lui apprendre que le bâtiment a été envahi par les éléments déchaînés, et que toutes ses toiles sont recouvertes de plusieurs mètres de boue.

LE VALAIS ET LE SUFFRAGE FÉMININ

A la suite de la réunion de tous ses présidents de section la « Jeunesse radicale valaisanne » publie un manifeste voté à l'unanimité en assemblée au terme d'un débat sur le suffrage féminin. On y lit notamment : « Considérée depuis des siècles comme un être secondaire, ne bénéficiant pas des mêmes libertés que l'homme, la femme (exception faite de certaines privilégiées) n'a pas le loisir de s'informer valablement. De même dans son travail journalier la femme ne bénéficie pas des mêmes avantages que l'homme. A de rares exceptions près, la femme n'aura toujours qu'un poste secondaire. Son salaire est toujours inférieur à celui de l'homme travaillant dans les mêmes conditions... La civilisation de demain appelle de plus en plus le dialogue qui ne sera possible que si l'homme accorde à sa compagne, non seulement le droit de vote, d'éligibilité, mais surtout l'émancipation en lui permettant de s'insérer à la vie du pays... »

Au terme de son manifeste la jeunesse radicale valaisanne préconise une instruction civique plus poussée dans les écoles, à tous les échelons, garçons et filles, une meilleure préparation de la femme à un changement aussi subit de ses habitudes, la participation de la femme à la vie publique et une intensification de la propagande en faveur du suffrage féminin.

Le manifeste conclut en souhaitant que les autorités fédérales et cantonales prennent les dispositions utiles pour donner au pays une loi permettant l'application du suffrage féminin universel effectif.

MARIAGES MIXTES. LES DIRIGEANTS DU PROTESTANTISME SE PRONONCENT SUR LES RECENTES PRECISIONS DES EVEQUES SUISSES

Le Conseil de la fédération des Eglises protestantes de la Suisse, dans une circulaire adressée aux Eglises-membres, commente les dernières précisions de la conférence épiscopale suisse relative à l'« instruction » de la congrégation pour la foi sur les mariages mixtes. Le Conseil déclare notamment : « il ressort clairement des déclarations épiscopales qu'en dépit de l'espoir éveillé ici et là par l'« instruction », toute une série de prescriptions inacceptables pour nos églises et réformées restent en vigueur : particulièrement l'obligation de faire baptiser et élever dans la foi catholique les enfants nés d'un mariage mixte, et la condition expresse de la bénédiction nuptiale dans l'Eglise catholique romaine pour que soit reconnue la validité du mariage. »

Ne pouvant reconnaître un progrès réel dans la levée de l'excommunication en cas de bénédiction nuptiale non catholique et la possibilité de dispense évoquée dans l'« instruction », et sachant que ce dernier texte ne sera introduit dans le droit canonique qu'après avoir subi « l'épreuve du temps », le Conseil poursuit : « Il y a là pour nous un encouragement à faire fraternellement, entendre à l'Eglise catholique que le principe de la réciprocité n'étant pas appliqué, il ne nous est pas possible de considérer les dispositions de l'« instruction » comme une solution valable au problème des mariages mixtes. »

Faisant allusion au dialogue entamé par la commission de la conférence des évêques et celle de la fédération sur les mariages mixtes, le Conseil conclut : « Nous estimons en effet qu'un entretien approfondi, ouvert et fraternel entre la conférence des évêques et le Conseil de la fédération des Eglises protestantes permettra de réaliser les progrès désirables dans ce domaine. »

CANTON DE VAUD

RASSEMBLEMENT EUROPEEN

Plus de 700 personnes ont participé au « Rassemblement Européen » dont le thème était « Une société au service de tous les hommes ». Cette rencontre a vu affluer au centre de conférences du réarmement moral de nombreux représentants des milieux industriels et syndicalistes européens, notamment de Suisse et de France. De ce dernier pays étaient venus des directeurs des Charbonnages de France, de la Construction aéronautique et navale ainsi que 85 mineurs du bassin de Lorraine, tous membres de l'« Harmonie des houillères » de leur région. Ils ont donné un concert qui a remporté un grand succès.

Les grandes tâches de l'industrie, aussi bien que la conjoncture sociale et économique présente, ont fait l'objet de nombreux exposés. L'industriel hollandais Frederik Philips a évoqué notamment la situation nouvelle provoquée par l'élévation des niveaux de vie : il n'est plus question maintenant pour l'industrie de fournir simplement des « emplois » à des masses de plus en plus cultivées ; celles-ci doivent trouver dans leur travail des satisfactions au plus haut niveau. Pour Maurice Mercier, secrétaire général du syndicat du textile F.O. de France, les importantes réalisations sociales de ces dernières années dans l'industrie textile « manifestent la prise de conscience par les organisations syndicales de leurs responsabilités sur le plan économique ».

L'industriel allemand Theodor Momm, parlant des « dangereux problèmes économiques qui se posent à la plupart des pays d'Europe, a fait appel aux hommes d'industrie pour qu'ils viennent trouver à Caux « des solutions aujourd'hui inconnues ».

PRIX LITTÉRAIRES INTERNATIONAUX
CHARLES VEILLON,
POUR UN ROMAN DE LANGUES FRANÇAISE,
ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire aux prix internationaux Charles Veillon (décernés en 1967), dotés de 5.000 F suisses chacun, est ouvert depuis juin 1966. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langues française, italienne ou allemande et demander les conditions de participation ou toutes indications utiles au :

Prix Charles Veillon, avenue d'Ouchy, 29c-1000,
Lausanne (Suisse)

Important : — Nous nous permettons de vous rappeler l'échéance du 28 février 1967 prochain, date limite d'inscription et de participation. Le jury de langue française est présidé par M. André Chanson, de l'Académie française. Le jury de langue italienne par M. le professeur Dr Reto Roedel, et le jury de langue allemande par M. le professeur Dr Max Wehrli.

DECES D'ALBERT VERLY

On a appris, récemment, le décès, à Orbe, de M. Albert Verly, directeur du « mois théâtral » et auteur dramatique. Il était né à Corcelles-sur-Chavornay, en 1905, et avait suivi, entre autres, les cours de l'école cantonale d'agriculture de Marcellin-sur-Morges. Il est l'auteur de très nombreuses pièces, qu'il a parfois composées en collaboration avec René Besson ou André Marcel. Citons, en particulier, « Mélémo », « Mon ami Jean », « La part du feu », « Marché gris », « Chewing-gum », « On demande un voleur », pièces créées à Lausanne, à Paris ou à Genève. Albert Verly a adapté en français « deux douzaines de roses écarlates », d'Aldo Benedetti, créée à Paris avec la collaboration d'Elvire Popesco. Albert Verly

avait aussi publié, à ses débuts, une plaquette de vers « Quand tu noues tes mains ». En 1949, il reçut, pour l'ensemble de son œuvre d'auteur dramatique, le prix annuel décerné à un écrivain de théâtre romand par la société des auteurs et compositeurs dramatiques de langue française.

CANTON DE ZURICH

VOYAGE A PARIS ET SUBVENTION A L'O.N.S.T.

La Commission du Conseil national chargée d'examiner deux propositions du Conseil fédéral concernant l'Office national suisse du tourisme (O.N.S.T.) s'est réunie le 28 octobre 1966 à Zurich sous la présidence de M.-A. Breitenmoser, conseiller national, et en présence de M. Gnægi, conseiller fédéral, chef du Département des transports et communications et de l'énergie.

Après un exposé de M. W. Kaempfen, directeur de l'O.N.S.T., la Commission s'est penchée tout d'abord sur la proposition du Conseil fédéral tendant à augmenter la contribution fédérale à l'O.N.S.T. s'élevant actuellement à 5,5 millions de francs. Au terme d'une discussion approfondie, elle a donné son accord à ce projet. La contribution fédérale se monterait ainsi, pour les années 1967-69, à 8 millions de francs par an et, à partir de 1970, à 10 millions de francs.

Sans mettre en doute la nécessité d'un renforcement de la propagande suisse à l'étranger, mais pour tenir compte de la situation précaire des finances fédérales, la Commission s'est demandée s'il ne fallait pas fixer le montant de la contribution fédérale à 8 millions de francs pour les années 1967 à 1969 et demander qu'un nouveau projet soit présenté en ce qui concerne les années suivantes. Considérant toutefois la nécessité de prévoir une politique à long terme dans la propagande et dans la planification des campagnes de publicité, la Commission s'est finalement ralliée par 8 voix contre 6 à la proposition du Conseil fédéral.

La Commission releva à l'unanimité que la contribution fédérale à l'O.N.S.T. ne doit pas être considérée comme une subvention, mais comme une dépense nécessaire en faveur d'un des principaux postes actifs de notre balance des paiements.

La Commission a examiné ensuite la proposition du Conseil fédéral d'accorder une contribution extraordinaire de 2,9 millions de francs destinée à la rénovation de l'agence de l'O.N.S.T. à Paris. Cette agence n'étant que locataire des locaux qu'elle occupe, il ne s'agit que d'un investissement dans un immeuble ancien et n'appartenant pas à l'O.N.S.T. La Commission, après avoir examiné les plans et devis des travaux projetés, a donc décidé de s'en tenir à sa décision première d'inspecter les locaux à rénover au boulevard des Capucines. Elle s'est rendue à Paris

et a visité par la même occasion les agences d'autres Offices de tourisme étrangers.

En ce qui concerne ce voyage, l'opinion au sein de la Commission était partagée quant à l'opportunité de déplacer à Paris la Commission toute entière ou, comme le souhaitait le chef du Département fédéral des finances et des douanes, seulement une délégation. La voix du président décida du déplacement de la Commission en entier, ses membres prenant à leur charge les frais dépassant ceux d'une séance à Berne, ceci pour tenir compte de la situation financière de la Confédération.

APRES LA CONFERENCE DES TARIFS I.A.T.A.

Une conférence des tarifs I.A.T.A. (Association du transport aérien international) s'est tenue à Honolulu du 12 septembre au 15 octobre. Une série de réductions de tarifs, applicables dès le 1^{er} avril 1967, y ont été adoptées. Ces différentes baisses de prix des voyages par avion contribueront à encourager le trafic touristique entre l'Europe et divers pays d'outre-mer.

Tout d'abord, les conditions pour les voyages de groupe à forfait vers l'Amérique du Sud seront sensiblement améliorées.

A partir de l'automne 1967, les compagnies exploitant des vols réguliers au départ de l'Amérique du Sud à destination de l'Europe pourront offrir, pendant la morte saison, des billets aller et retour à tarif spécial, valable 60 jours (durée minimale du séjour 28 jours). Ce tarif comporte une réduction de prix de 25 % par rapport au tarif aller et retour.

La conférence a adopté, d'autre part, des mesures favorables aux voyages à forfait entre l'Europe et diverses régions de l'Extrême-Orient. Les agences de voyages pourront dorénavant offrir des voyages à forfait à des prix plus avantageux pour des groupes de quatre personnes et plus.

Les tarifs normaux et spéciaux, applicables actuellement sur les lignes de l'Atlantique du Nord, ne changeront pas au cours des deux prochaines années, sous réserves toutefois d'un accord définitif lors de prochaines négociations.

A part quelques ajustements de tarifs dans des secteurs régionaux et intraeuropéens déterminés, les tarifs normaux actuels seront encore valables pendant les deux prochaines années.

Comme l'avait annoncé un communiqué de la direction générale de Swissair, la compagnie suisse a proposé notamment une diminution de la différence de prix entre la première classe et la classe économique, principalement sur les longs parcours, et une augmentation de la franchise de bagages, en première classe, de 30 à 40 kg. Ces deux propositions ont malheureusement été rejetées à la majorité des voix.

En revanche, une autre proposition de Swissair a été acceptée. Il s'agit d'un tarif spécial pour jeunes gens âgés de 12 à 22 ans, applicables à l'intérieur de l'Europe. Ce tarif comporte une réduction de 25 % sur le tarif normal aller et retour en classe économique. Sous réserve de l'approbation des gouvernements intéressés,

cette réduction entrera en vigueur à partir du 1^{er} avril 1967 et sera valable sur toutes les lignes internationales en Europe. Les voyages en groupe bénéficieront de réductions additionnelles. Ces mesures sont destinées à favoriser l'accès du voyage aérien à la jeune génération.

L'AFFAIRE DU MONUMENT DU GENERAL GUISAN

Le Comité d'action « Mouvement national monument général Guisan » a organisé à Zurich, sous la présidence du professeur Koenig, historien zuricois, une conférence à l'intention de la presse alémanique. Il a demandé un élargissement du Comité lausannois « Association général Guisan », qui a organisé la collecte publique pour le monument et le concours entre artistes.

M. Koenig a parlé du monument du général Guisan au point de vue historique, l'écrivain Maurice Zermatten, de Sion, des efforts du Comité d'action, et le colonel Henri Guisan, de Pully, de l'opinion du public et de la famille du général sur le monument.

Le Comité d'action, qui affirme avoir échoué dans ses efforts pour prendre contact et s'entendre avec le Comité lausannois, a réaffirmé sa position, qui s'oppose à celle de ce dernier. Il estime que le Comité « Association général Guisan » devrait être complété par des personnalités de toute la Suisse et notamment par des membres du « Mouvement national monument général Guisan ». Le Comité d'action demande en outre que le sculpteur Th. Baenninger interrompe immédiatement la réalisation de son projet, contre dédommagement. Un nouveau Comité élargi à Lausanne devrait prendre de nouvelles décisions sur l'emplacement et la forme artistique du mouvement.

APRES UNE EMISSION DE RADIO-ZURICH SUR LE SUFFRAGE FEMININ

Le corps électoral zuricois doit se prononcer sur le problème du suffrage féminin. Certains hommes, adversaires de l'octroi aux femmes des droits politiques, ont formé un comité contre le suffrage féminin, et ont adressé un télégramme à M. Gnægi, conseiller fédéral, chef du Département des transports et communication et de l'énergie. Dans ce télégramme, ces anti-féministes protestent contre une émission du studio de Zurich, consacrée au suffrage féminin, et dans laquelle on a déploré que les femmes aient moins de droits politiques que les gigolos et les ivrognes. Aux yeux du comité anti-féministe, une telle affirmation équivaut à un « abus des moyens de communications de masse ».

GROSSE COMMANDE ETRANGERE A UNE ENTREPRISE SUISSE

La « Bonneville Power Administration » de Portland (Oreón, Etats-Unis) a commandé à la société Brown-Boveri, de Baden, un groupe de transformateurs de 900.000 kW. Il s'agit du plus important groupe de trans-

(Suite page 21).

(Suite de la page 19).

formateurs construit jusqu'ici par une entreprise suisse. A cette commande américaine participent aussi des entreprises de Grande-Bretagne, d'Italie, du Japon, d'Autriche, de Suède et des Etats-Unis.

REPARTITION DES JOURNAUX SUISSES

La Suisse est considérée comme le pays le plus riche du monde en journaux, du moins en ce qui concerne le nombre de journaux et de périodiques, mais non pour ce qui est du tirage de ces feuilles. En 1965, on dénombrait 491 journaux. Entre-temps, l'un d'eux a cessé de paraître. 50 % de ces journaux ont un tirage inférieur à 3.800 exemplaires, et 21 % seulement accusent un tirage supérieur à 10.000 exemplaires. De ces 491 journaux, 362 sont des feuilles d'informations et 129 sont donc considérés comme des feuilles de publicité. Sur les 362 journaux d'informations, 137 se déclarent « politiquement neutres », 26 autres « bourgeois », ce qui dans un certain sens peut aussi être considéré comme « politiquement neutre ». La presse, « politiquement neutre » avec ses 137 journaux, représente 38 % de toutes les feuilles d'informations de Suisse. Mais en ce qui concerne le tirage, sa force est considérablement plus grande : elle est évaluée à 45 ou 50 % du tirage total.

Quelque 55 % de tous les journaux d'informations représentent officiellement une tendance politique définie. Mais en réalité leur nombre devrait être plus grand, du fait que quelques feuilles « bourgeoises » sont proches en principe du parti radical-démocratique. De même, 46 % de tous les journaux politiques où 91 d'entre eux sont radicaux, libéraux-conservateurs ou démocratiques (3 démocratiques, 8 libéraux-conservateurs et 80 environ radicaux), 74 journaux se déclarent catholiques conservateurs, 11 en tant qu'organe du parti des paysans, artisans et bourgeois, 19 socialistes, 3 communistes et une feuille représente l'alliance des indépendants.

Les journaux radicaux, avec 46 %, sont les plus fortement représentés, aussi bien par leur nombre que par leur tirage et surpassent proportionnellement l'importance numérique du parti. Il en va autrement des feuilles socialistes. Par leur nombre, ils sont proportionnellement inférieurs à la force numérique du parti. Si tous les journaux d'étiquette « bourgeoise » sont émis en comparaison avec l'ensemble de la presse politique, leur part se monte à 88 %.

Plus de la moitié de tous les journaux (56 %) ne paraissent qu'une à deux fois par semaine. Sont proprement des quotidiens (paraissant six fois ou plus de six fois par semaine) 120 journaux ou 24 % du total.

«Home» pour Suisses de l'étranger à Dürrenäsch

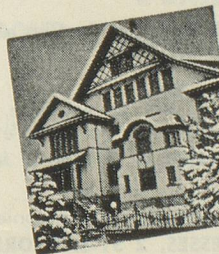
Le «petit village» dans le village

Argovie / Suisse



Sigmund Freudenberg, Berne 1745—1801 **Hospitalité**

Le «Home» est ouvert toute l'année



Demandez des prospectus et le programme du «Home» à votre consulat ou directement au Secrétariat du «Home» pour Suisses de l'étranger à Dürrenäsch (Argovie/Suisse)

Programme du «Home»

1. Stages d'études au «Home» (Centre d'étudiants)
2. Le «Home» pour les Suisses qui rentrent définitivement de l'étranger et pour l'émigration
3. Le «Home» et les vacances à la campagne en toute saison



«Home» pour Suisses de l'étranger ... un pied-à-terre dans la patrie